



Droit aux vacances avec les enfants

Par **dorlot**, le **26/03/2011** à **17:10**

Bonjour,

Je suis séparée de mon ex conjoint depuis un an et demi et nous sommes passés en médiation familiale. Aucun recours donc auprès d'un JAF.

Il se trouve que mon conjoint ne veut pas que j'emmène les enfants en vacances avec moi à perpignan cet été en juillet, le mois où je suis censé les avoir puisque lui les prend en août que 3 semaines.

A-t-il le droit de m'interdire cela et puis je malgré tout emmener les enfants en vacances en France où je veux sans passer par lui quand c'est moi qui en est la garde supposée?

Par **Marion2**, le **26/03/2011** à **17:53**

Vous parlez de votre ex-conjoint. Vous êtes mariée ?

[citation]**et puis je malgré tout emmener les enfants en vacances en France où je veux sans passer par lui quand c'est moi qui en est la garde supposée?**

[/citation]

Dans la mesure où vous n'êtes pas passée devant le JAF, il faut vous arranger avec le père des enfants.

Vous n'avez aucune garde supposée !!!

Dans quel pays habitez-vous ? En France, vous devez avoir l'autorisation du père vous

emmener vos enfants à l'étranger. Le père peut demander une interdiction de sortie de territoire.

Par **dorlot**, le **26/03/2011** à **18:16**

bonjour et merci

Nin, nous n'avons pas de garde supposée. Nous nous sommes arrangé a l'amiable en pensant que ça se passerait bien.

Oui, je vis en France dans la région parisienne.

Virginie

Par **Marion2**, le **26/03/2011** à **19:15**

[citation]**puis je malgré tout emmener les enfants en vacances en france** [/citation]

Comme vous parliez de vacances en France...

Etes-vous mariée ? (vous parlez de conjoint)

Si vous n'êtes pas mariée, vous faites une requête au JAF en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile des enfants.

Un avocat n'est pas obligatoire.